

LA SHESHA

LA BOUTEILLE DE BUTANE
QUI VOUS SIMPLIFIE LA VIE



Quantité de gaz
butane
10 kg



Poids à vide
7,30 kg



Poids total
17,50 kg



Dimensions
H 52 cm / Ø33 cm



Stockage
intérieur et extérieur
(temp. supérieure à 0°C)



Livraison le jour-même
voir gazissimo.fr

AVANTAGES

- ✓ Maniable (roulettes intégrées)
- ✓ Innovante et astucieuse
- ✓ Matériaux 100 % recyclables
- ✓ Légère et résistante
- ✓ Simple d'utilisation

USAGES



Usage intérieur :

- Appareils de cuisson (gazinières, fours, plaques de cuisson),
- Chauffage et chauffage d'appoint,
- Chauffe-eau.



Usage extérieur :

- Barbecue à gaz,
- Plancha,
- Réchaud.

INSTALLATION

LES CONNECTIQUES PRÉCONISÉES POUR BRANCHER VOTRE BOUTEILLE



Le détendeur Quick-on Butane 28 mbar (type 637B) est fourni en cas de consigne. Il vous permet de connecter la Shesha de manière rapide et extrêmement simple. Surtout, il est gage de sécurité pour le raccordement entre votre Shesha et n'importe quel appareil au gaz.

Le tuyau de raccordement, non fourni permet de relier le détendeur, installé sur la bouteille Shesha Butane 10 kg, à un appareil fonctionnant au gaz. Nous préconisons le tuyau flexible avec embout mécanique (sans tétine). Il a une validité de 10 ans.

L'installation d'une bouteille de gaz Shesha Butane 10 kg est une opération rapide réalisable sans outil ni savoir-faire spécifique.

COMMENT RÉALISER SIMPLEMENT VOTRE BRANCHEMENT ?

1. Connecter le flexible à l'appareil d'utilisation,
2. Visser ou emboîter le détendeur au flexible,
3. Mettre la vanne en position OFF,
4. Clipper le détendeur en effectuant une pression de la main,
5. Ouvrir la vanne du détendeur,
6. Réarmez le détendeur avec l'aide du bouton vert latéral,
7. Vérifier l'étanchéité de l'installation avec de l'eau savonneuse.
<https://www.youtube.com/watch?v=NBgfdA4g6Og>

Gazissimo.fr

LE 1^{ER} SITE DE LIVRAISON À DOMICILE DE BOUTEILLES DE GAZ
UN SERVICE INNOVANT QUI ME SIMPLIFIE LA VIE



Gazissimo.fr

LE 1^{ER} SITE DE LIVRAISON À DOMICILE DE BOUTEILLES DE GAZ
UN SERVICE INNOVANT QUI ME SIMPLIFIE LA VIE



COMMENT UTILISER MA BOUTEILLE ?



À FAIRE

- Utiliser une bouteille de gaz **adaptée à ses besoins** :
 - butane en intérieur et en extérieur au-dessus de 5°C
 - propane en extérieur uniquement.
- Utiliser une bouteille de gaz installée **verticalement**.
- Utiliser une bouteille de gaz installée sur **une surface stable**.
- Fermer l'arrivée de gaz **après chaque utilisation**.
- Si le tuyau de raccordement est en caoutchouc : le changer **tous les 5 ou 10 ans selon le modèle**.
- Détecter sur la bouteille de gaz une fuite à **l'aide d'un produit moussant**.

COMMENT STOCKER MA BOUTEILLE ?



À FAIRE

- En extérieur, une bouteille de gaz doit être stockée **sous un abri**.
- Stocker une bouteille sur **un sol non combustible** et qui ne soit pas en hauteur (dans la mesure du possible).
- **Si la bouteille est stockée dans un local, il doit être équipé de 2 aérations, une basse et une haute de 50 cm² chacune** :
 - L'aération basse doit être située à moins de 30 cm du sol
 - L'aération haute doit être située à plus de 1,80 m du sol.
- Stocker une bouteille de gaz **hors de portée des enfants**.
- Stocker une bouteille de gaz dans un lieu **où la température ne dépasse pas les 50°C**.



À NE PAS FAIRE

- Utiliser une bouteille de gaz **couchée**.
- Déplacer une bouteille de gaz **lors de son utilisation**.
- **Fumer** en manipulant une bouteille de gaz ou à proximité d'une bouteille de gaz.
- Continuer d'utiliser un détendeur de gaz **qui ne fonctionne plus**.
- **Remplir soi-même** une bouteille de gaz.
- Détecter sur la bouteille une fuite de gaz à **l'aide d'une flamme**.



À NE PAS FAIRE

- Entreposer une bouteille à proximité **d'un radiateur, d'un poêle, d'une cheminée**.
- **Stocker une bouteille allongée posée sur le robinet** : il y a des risques que le gaz s'échappe sous forme liquide et provoque un incendie.
- Stocker une bouteille en extérieur **sans la protéger des rayons du soleil**.
- Entreposer des bouteilles de gaz en extérieur à **moins d'un mètre des ouvertures de son habitation et de ses annexes**.
- Stocker une bouteille **en sous-sol**.
- Empiler des bouteilles **au-delà de 2,20 m de haut**.
- Stocker du propane à **l'intérieur de l'habitation**.